DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Volvestre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Bureau communautaire du 22 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 22 octobre
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Eric SALAT
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 16 octobre 2026

Délibération B20261022_123	Approbation du marché public concernant la fourniture et la livraison de titres restaurant dématérialisées sous forme de carte

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BABY Jacques, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DELCROIX Bernard, DELOR Carole, Jean-Marc, DORBES Jean-Luc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HÖ Bastien, JORET Hélène, LAMARQUE Didier, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, PETAUT-JEAN Sophie, SALAT Éric, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre.

Etaient absents / excusés :

BAUDINIÈRE Julien, CLAUDIN Yoann, DESTEFANIS Jean-Marc, MANFRIN Jean-Marc, NAYLIES Charles, SALADO Anne-Marie, WAWRZYNIAK Stéphane

Pouvoirs :

SALADO Anne-Marie à LAMARQUE Didier

Secrétaire de séance : LAMARQUE Didier

Nombre de délégués titulaires : 35
Présents : 28
Pouvoirs : 1
Votants : 29
Absents/excusés : 7

Affiché le 30/10/2026

Date de transmission de l'acte: 30/10/2026
Date de reception de l'AR: 30/10/2026

031-200066819-DE_123_2026-DE
A G E D I

OBJET : Approbation du marché public concernant la fourniture et la livraison de titres restaurant dématérialisées sous forme de carte

La Communauté de Communes du Volvestre a lancé un marché pour la fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés sous forme de carte.

Ce marché a été passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre avec montant maximum passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La durée du contrat est de 48 mois qui prendra effet à la notification du marché.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le mercredi 9 septembre 2026 pour le jugement et le choix de l'attributaire a décidé de retenir l'offre suivante, la mieux-disante, au vu des critères ci-après :

- SWILE (pour son offre de base)

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	20.0
2-Valeur technique	75.0
2.1 - Qualité et pertinence des prestations proposées aux utilisateurs des titres	*30.0*
2.2- Qualité et pertinence des prestations proposées au service gestionnaire de l'EPCI	*30.0*
2.3 - Qualité et pertinence du système qualité mis en place afin de garantir et améliorer le niveau des prestations	*15.0*
3- Performance environnementales	5.0

Vu l'avis favorable de la CAO réunie le 9 septembre 2026.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,

Après délibération, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'attribution du marché concernant la fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés sous forme de carte à la société SWILE sise 561 Rue Georges Melies 34000 Montpellier, pour un montant maximum sur la durée totale du contrat (48 mois) de 740 000 € HT ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, à signer les marchés publics suscités ainsi que toutes les pièces utiles et nécessaires à ces marchés.**
- **De rendre compte de la présente délibération devant le Conseil Communautaire.**

Fait à Carbonne, le 23 octobre 2026

Le secrétaire de séance

Didier LAMARQUE

29 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION

Le Président

Eric SALAT

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du VOLVESTRE - le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : https://citoyens.telerecours.fr dans les mêmes conditions de délais.

Date de transmission de l'acte: 30/10/2026
Date de reception de l'AR: 30/10/2026

031-200066819-DE_123_2026-DE
A G E D I